

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2023

N° de délibération : 36/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 18 décembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le soir-même.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 4 VOTANTS : 8
DATE DE LA CONVOCATION	18/12/2023
VOTE	POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Claude BALAND, Christophe FRAGNY, Guy GRAFEUILLE et Eric GUYOT

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Claude BALAND
Françoise CROTTET-FIGEAT a donné pouvoir à Eric GUYOT
François GAUTHERON a donné pouvoir à Guy GRAFEUILLE
Sylvie THOMAS a donné pouvoir à Christophe FRAGNY

Monsieur Guy GRAFEUILLE est nommé secrétaire de séance.

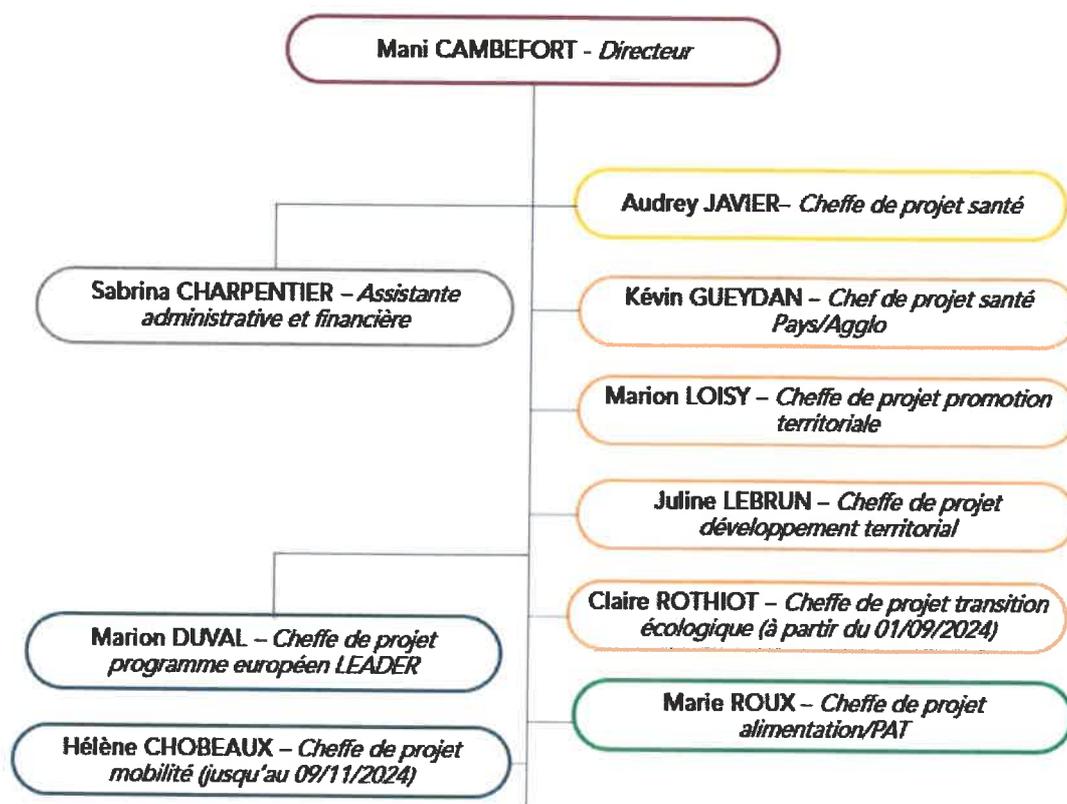
OBJET : Demande de subvention ingénierie 2024 du Pays

VU la convention LEADER 2023-2027, signée avec la Région Bourgogne Franche-Comté le 22 août 2023,
VU le contrat de relance et de transition écologique 2021-2026, signé avec l'Etat le 22 décembre 2021,
VU le contrat local de santé 2019-2023, signé avec l'ARS le 10 avril 2019,
VU le règlement d'intervention 30.14 de la Région Bourgogne Franche-Comté relatif à l'ingénierie des territoires de projets, approuvé le 8 juillet 2022 pour la période 2022-2028,
VU le règlement d'intervention fixant le dispositif de soutien du Département de la Nièvre aux Pays/Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux pour la période 2022-2026, adopté lors de la session des 28 et 29 mars 2022,
VU le projet de territoire 2022-2026 du Pays, adopté le 28 septembre 2022,

Le Pays est reconnu par les différents financeurs (Europe, Etat, Région, Département) pour mettre en œuvre leurs politiques contractuelles, qui se veulent adaptées aux singularités de chaque territoire, a contrario des politiques sectorielles qui établissent les mêmes règles pour l'ensemble du territoire.

A ce titre, le Pays bénéficie depuis sa création d'un soutien à l'ingénierie. Celle-ci est fonction du cahier des charges des financeurs et du projet de territoire.

Pour 2024, l'équipe du Pays est composée comme suit :



La demande porte donc sur 9 postes :

➤ **Direction du Pays :**

Les missions sont :

- L'animation des instances du Pays ;
- Le management et l'animation de l'équipe ;
- La gestion administrative et financière du Pays ;
- Le suivi et l'animation des contractualisations avec les chefs de projet ;
- L'animation et le développement de projets ;
- La représentation des présidents du Pays et du Conseil de Développement et la participation à divers réseaux.

Le plan de financement prévisionnel pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant	Financements	Montant
Frais salariaux	64 250 €	Département (100% frais salariaux)	64 000 €
Frais de déplacement	1 000 €	Autofinancement	1 250 €
TOTAL	65 250 €	TOTAL	65 250 €

➤ **Cheffe de projet LEADER :**

Les missions sont :

- L'animation du programme LEADER ;
- L'accompagnement des porteurs de projet (y compris la pré-instruction des dossiers) ;
- L'animation et le secrétariat du comité de programmation LEADER ;
- La participation aux différents réseaux régionaux et nationaux.

Le plan de financement prévisionnel pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	43 250 €	LEADER	42 190 €
Frais de déplacement	3 000 €	Autofinancement	10 547,5 €
Coûts indirects (15% frais salariaux)	6 487,5 €		
TOTAL	52 737,5 €	TOTAL	52 737,5 €

➤ **Cheffe de projet alimentation/PAT :**

Les missions sont :

- L'élaboration du diagnostic alimentaire et du plan d'action ;
- L'accompagnement des porteurs de projet et la mise en œuvre de projets par le Pays ;
- L'articulation avec les autres démarches de PAT nivernaises.

Le plan de financement prévisionnel pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	45 250 €	DRAAF	33 333 €
Frais de déplacement	3 000 €	Autofinancement	14 917 €
TOTAL	48 250 €	TOTAL	48 250 €

➤ **Cheffe de projet santé :**

Les missions sont :

- L'animation du CLS 2019-2022 ;
- L'accompagnement des collectivités, des acteurs locaux dans le domaine de la santé ;
- Les actions de promotion du territoire pour lutter contre la désertification médicale ;
- Les actions de prévention de la santé.

Le plan de financement prévisionnel pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	37 500 €	ARS (50% frais salariaux)	18 750,00 €
Frais de déplacement	3 000 €	Etat (FNADT)	8 014,20 €
		Autofinancement	13 735,80 €
TOTAL	40 500 €	TOTAL	40 500 €

➤ **Chef de projet santé :**

Les missions sont :

- Les actions de promotion et d'attractivité en matière de santé ;
- La coordination des actions de prévention santé-environnement (ambroisie, maladie de Lyme) ;
- L'élaboration et l'animation du CLSM ;
- La définition d'une stratégie opérationnelle santé-prévention, cohérente avec le CLS et ce, en lien avec les politiques publiques menées par Nevers Agglomération.

Le plan de financement prévisionnel pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	45 250 €	Région (50% frais salariaux)	22 625 €
Frais de déplacement	3 000 €	ARS (30% frais salariaux)	13 575 €
		Autofinancement	12 050 €
TOTAL	48 250 €	TOTAL	48 250 €

➤ **Cheffe de projet développement territorial (à partir du 1^{er} mars 2024) :**

Les missions sont :

- La coordination et l'animation des démarches de revitalisation centre-bourg (y compris ENVI) ;
- L'animation des réunions d'agents de développement ;
- L'accompagnement des porteurs de projets dans l'émergence des projets ;
- Le lien avec le CRTE.

Le plan de financement prévisionnel pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	39 417 €	FNADT (50%)	21 208,50 €
Frais de déplacement	3 000 €	Région (30% frais salariaux)	11 825 €
		Autofinancement	9 383,50 €
TOTAL	42 417 €	TOTAL	42 417 €

➤ **Cheffe de projet promotion territoriale :**

Les missions sont :

- La réalisation d'actions de sensibilisation, d'information, de formation et de partage d'expérience pour développer une culture de l'accueil ;
- La création d'outils d'accueil pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants ;
- La réalisation d'actions en faveur de l'accueil de nouveaux habitants, actifs et entreprises.

Le plan de financement prévisionnel pour 2023 est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	47 250 €	Région (50% frais salariaux)	23 625 €
Frais de déplacement	3 000 €	LEADER	22 245 €
Coûts indirects (15% frais salariaux)	7 087,5 €	Autofinancement	11 467,5 €
TOTAL	57 337,5 €	TOTAL	57 337,5 €

➤ **Cheffe de projet transition écologique (à partir du 1^{er} septembre 2024) :**

Les missions sont :

- Accompagner le territoire dans sa transition écologique à travers ses projets d'aménagements ;

- Prendre en compte les enjeux liés à l'urbanisme durable (SRADDET, SCoT/ PLUi, ZAN).

Le plan de financement prévisionnel pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	15 250 €	Région (50% frais salariaux)	7 625 €
Frais de déplacement	1 000 €	Autofinancement	8 625 €
TOTAL	16 250 €	TOTAL	16 250 €

➤ **Cheffe de projet mobilité** (jusqu'au 9 novembre 2024) :

Les missions sont :

- Mettre à jour le diagnostic mobilité
- Suivre et accompagner l'expérimentation mobilité/santé en lien avec les chefs de projets santé
- Travailler aux côtés des EPCI qui ont pris la compétence mobilité pour la mise en place d'expérimentations.

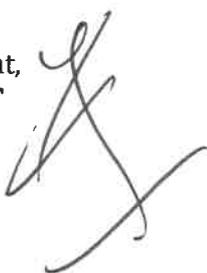
Le plan de financement prévisionnel pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	25 250 €	FNADT (VTA)	13 750 €
Frais de déplacement	1 000 €	ADEME (TEN MOD)	7 250 €
		Autofinancement	5 250 €
TOTAL	26 250 €	TOTAL	26 250 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide les plans de financement prévisionnels ;
- autorise l'autofinancement du Pays à appeler du FEADER, qui pourra être majoré le cas échéant ;
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes.

Le Président,
Eric GUYOT



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 22 décembre 2023

